

Jeudi 25 Février 2010

## **VERBERIE (60) Nouvelle étape judiciaire pour la centrale**

Le tribunal administratif s'est réuni hier pour statuer sur une délibération prise par la Ville, permettant l'implantation d'une centrale électrique. Les conclusions sont attendues dans une semaine.

Dans huit jours, elle sera fixée. L'association Pas de centrale en Basse Automne saura si le délibéré qu'a pris le conseil municipal de Verberie, le 19 octobre dernier, est validé par le tribunal administratif d'Amiens, qui étudiait le dossier hier matin.

Une décision évidemment très attendue par l'association qui se bat contre ce projet de centrale électrique depuis des mois. « Si le tribunal nous donne raison, souligne David Long, le président de l'association, ce sera un coup profond porté à la stratégie de Direct Énergie. » ( la société dont émane le projet, NDLR).



Une centaine de membres de l'association Pas de centrale en Basse Automne avaient fait le déplacement jusqu'à Amiens, mercredi.

Le délibéré en question porte sur la modification du PLU (plan local d'urbanisme), nécessaire pour transformer des terres agricoles en terres industrielles et ainsi permettre l'installation d'une telle installation.

Tous les partis concernés étaient là, en présence de leurs avocats : l'association Pas de centrale en basse Automne évidemment, mais aussi le ROSO (regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise), le PNR (parc naturel régional) et le préfet de l'Oise (absent, mais représenté) qui ont tous déposé un recours. Le maire de Verberie avait également fait le déplacement.

Durant près de deux heures, le président du tribunal les a écoutés présenter leurs arguments, notamment axés sur la nécessité de tenir compte de l'aspect environnemental de ce dossier complexe. « Tous les avocats, ainsi que la personne qui représentait monsieur le Préfet, ont notifié l'importance du bio corridor » (l'implantation de la centrale est prévue à proximité d'un site classé Natura 2000, NDLR), souligne David Long. En attendant le résultat de cette audience, on peut imaginer plusieurs scénarios. Si le tribunal annule le délibéré, le projet devient impossible à réaliser. En tout cas sous cette forme, à cet endroit. Si en revanche, le délibéré est maintenu, le projet poursuivra son cours.

### **L'association prépare le terrain**

La prochaine étape dans ces conditions pour Direct Énergie sera l'obtention de l'autorisation d'exploitation du préfet. « Il est peu probable qu'il le signe, estime David Long, mais on ne sait jamais. »

Au cas où, l'association prépare déjà le terrain. « Si le tribunal va dans notre sens, deux autres procédures que nous avons lancé seront abandonnées, ajoute David Long. Dans le cas contraire, on continuera. » Le président de l'association fait référence à un recours contre Jean-Louis Borloo, pour l'autorisation de procédure qu'il a accordée et un autre contre la commune, pour excès de pouvoir. Autant dire que l'affaire est loin d'être classée.

ÉMILIE DA CRUZ